



Adopté le 18 / 11 / 2016

Cartographie : PERSPECTIVE, Atelier d'urbanisme

Légende

□ Limites cadastrales

Les zones urbaines

- Ua
- Uc
- Uy
- AUc
- AUcy
- AUom
- AUls

Les zones agricoles terrestres et maritimes

- A
- Ac
- Aer
- Ah
- Am
- As

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- N
- Ner
- Nt
- Nep
- Nmer

Les prescriptions édictées par le PLU

- Les espaces proches du rivage
- Élément de paysage identifié au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Les changements de destination (D)
- Les points de vue à préserver (V)
- Les espaces boisés classés
- Les zones humides
- Les secteurs à programme de logements mixité sociale en zone AU au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Les emplacements réservés

N°	Surface	Désignation
1	837 m ²	Élargissement de 3 m des routes de terre et du goudron dans le secteur de Penparant
2	164 m ²	Élargissement de la rue de Ty Navez à son extrémité ouest, côté de Respess
3	476 m ²	Rectification de viage sur la voie communale à Post Min
4	136 m ²	Rectification de viage sur la voie communale à Cev'n-Baoues
5	464 m ²	Rectification de viage sur la voie communale au sud de Rays
6	1186 m ²	Création de stationnements

